

VACANCE DE POSTE

Le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, la Chambre de commerce, la Chambre des employés privés et la

Chambre de travail se proposent d'engager, pour entrée immédiate ou à convenir

un conseiller à l'apprentissage (m/f) à raison de 20 heures hebdomadaires sous le statut d'employé pri-

vé et dont la mission sera:

- de suivre les apprentis dans leur formation pratique;
- de conseiller les entreprises dans leur fonction de formateur;

- de veiller à l'exécution correcte des programmes de formation;
 - de contribuer, d'une façon générale, à l'amélioration de l'apprentissage.
- Ce poste à responsabilité, qui

est situé à la Chambre de commerce, offre des activités variées qui couvrent les secteurs du commerce et des services, de l'hôtellerie et de la restauration et de l'industrie. Il s'adresse à une

personne dont le niveau minimal de formation est attesté par un Certificat d'aptitude technique et professionnelle. (CATP). Une expérience professionnelle de plusieurs années est requise.

Les candidat(e)s devront:

- faire preuve de bonnes connaissances en luxembourgeois, en français et en allemand;
- posséder des facultés de médiation;
- avoir de l'aisance dans les contacts sociaux;
- disposer d'aptitudes à travailler en équipe;
- se prévaloir de connaissances en informatique.

La carrière du conseiller à l'apprentissage est comparable à celle du maître d'enseignement technique.

Une formation ou une expérience professionnelle dans le domaine socio-éducatif et pédagogique constituent un avantage.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur demande d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae avec documents à l'appui à la

Direction de la
Chambre de commerce
L-2981 Luxembourg

pour le 6 novembre 2004.

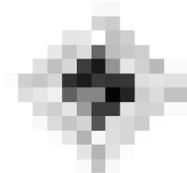
Communiqué par le ministère de
l'Education nationale et de la
Formation professionnelle

AVIS OFFICIEL**Changement des heures d'ouverture****du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle**

Les heures d'ouverture des bureaux du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, situés 29, rue Aldringen à Luxembourg-ville, changeront à la date du **3 novembre 2004**.

Les bureaux seront accessibles au public

tous les jours ouvrables de 8.30 à 11.30 heures et de 14.00 à 17.00 heures.



Berodung an
Informatioun
fir Kanner a
Jugendlecher
am Internet



Mir lauschteren dir no,
an et bleift alles
ënnert eis.

Méindes, mëttwochs,
freides 17:00 bis 22:00
Dönschdes, donnëschdes,
samschdes 14:00 bis 20:00